

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil vingt, le **lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascoin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepeteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepeteur, Mme Mourocq à M. Gascoin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200928-20_02653-DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	N° 21 / 5-2-1 Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Objet : Conseil des Enfants et des Jeunes – Approbation du règlement intérieur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame Florence Duquesne présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

La possibilité pour les collectivités territoriales de créer un Conseil de jeunes a été inscrite dans la Loi "égalité et citoyenneté" du 27/01/2017. Il s'agit de répondre favorablement à une demande des enfants et des jeunes de mieux prendre en compte leurs avis. Ils sont force de proposition, capables de mener à bien des projets les concernant et s'inscrire dans une démarche citoyenne.

C'est pourquoi la municipalité de Condé en Normandie souhaite mettre en place un "Comité des Enfants et des Jeunes" composé de 20 membres volontaires âgés de 9 à 17 ans. Ce Comité sera divisé en 3 groupes de travail selon les tranches d'âge. Chaque membre s'engage pour 2 ans.

Afin d'inciter les jeunes à saisir cette opportunité de parole et d'actions, une campagne d'information et de communication va être lancée auprès des établissements scolaires et associations de jeunes très prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame Duquesne.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

